Informations de base

2018/2969(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la Tanzanie **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Tanzanie	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/12/2018	Décision du Parlement	T8-0527/2018	Résumé
13/12/2018	Résultat du vote au parlement		
13/12/2018	Débat en plénière		
13/12/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2018/2969(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0570/2018	12/12/2018	
Proposition de résolution		B8-0571/2018	12/12/2018	
Proposition de résolution		B8-0572/2018	12/12/2018	
Proposition de résolution		B8-0573/2018	12/12/2018	
Proposition de résolution		B8-0574/2018	12/12/2018	
Proposition de résolution		B8-0575/2018	12/12/2018	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0527/2018	13/12/2018	Résumé

Résolution sur la Tanzanie

2018/2969(RSP) - 13/12/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la Tanzanie. La résolution a été déposée par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE, GUE /NGL, et EFDD.

Notant que, depuis l'élection du président tanzanien John Pombe Magufuli en 2015, les droits de l'homme fondamentaux ont été bafoués, le Parlement s'est inquiété de la **détérioration de la situation politique en Tanzanie**, marquée par le rétrécissement de l'espace public en raison de l'application de restrictions sévères aux activités des organisations de la société civile, des militants des droits de l'homme, des médias et de nombreux partis politiques. Il a invité la délégation l'Union européenne et les États membres à tout mettre en œuvre pour octroyer une **aide et une protection urgentes aux militants des droits de l'homme menacés**.

Les députés se sont particulièrement préoccupés de la détérioration de la situation des personnes LGBTI, de plus en plus victimes de la stigmatisation, de violences et d'arrestations ciblées. La **législation contre l'homosexualité de la Tanzanie** est l'une des plus sévères au monde, et qualifie les relations sexuelles entre personnes de même sexe de délits pénaux, punissables de peines allant de trente ans d'emprisonnement à la prison à vie. Invitant la Tanzanie à abroger ses lois qui criminalisent l'homosexualité, le Parlement a rappelé au gouvernement tanzanien qu'il a l'obligation de protéger les droits de l'homme, la dignité et l'intégrité physique de tous ses citoyens en toutes circonstances, et que **cette obligation découle notamment des engagements qu'il a pris dans le cadre de l'accord de Cotonou**.

Le Parlement a demandé que les agressions perpétrées contre des journalistes, des personnes LGBTI, des militants des droits de l'homme et des membres des partis de l'opposition fassent l'objet **d'enquêtes indépendantes**. Il a exhorté les autorités tanzaniennes à mettre un terme aux provocations de Paul Makonda, commissaire régional de Dar es Salam et un partisan de la répression, vis-à-vis de la communauté LGBTI et à traduire cette personne en justice pour incitation à la violence. Les députés ont demandé à la Commission de veiller à ce que le futur accord de partenariat ACP-UE pour l'après-2020 contienne une **interdiction explicite des discriminations fondées sur l'orientation sexuelle**.

Le Parlement a également demandé aux autorités tanzaniennes de **modifier toutes les dispositions restrictives de la loi sur la cybercriminalité**, du règlement sur les communications électroniques et postales (le règlement sur les contenus en ligne), et de la loi sur les services de médias, afin de les remplacer par des clauses qui garantissent la liberté d'expression et la liberté des médias, dans la droite ligne des normes internationales sur les droits de l'homme.

Les députés ont ensuite invité les autorités tanzaniennes à abroger toutes les lois, toutes les politiques et toutes les autres mesures qui **font obstacle aux services et aux informations dont les femmes, les filles et les jeunes mères ont besoin pour vivre en bonne santé.** Ils ont fait référence au discours du 22 juin 2018 du président Magufuli, qui a interdit aux filles enceintes de fréquenter l'école. Les autorités se livrent également à des manœuvres d' intimidation à l'égard des organisations de la société civile qui défendent les droits de scolarisation de ces filles.

Concernant les **relations entre la Tanzanie et l'Union**, le Parlement a exprimé de vives préoccupations face aux pressions que le gouvernement tanzanien a exercées sur le chef de la délégation de l'Union européenne, qui a été forcé de quitter le pays. Les dirigeants d'ONU Femmes, du PNUD et de l'Unesco sur place ont également été expulsés depuis l'élection du président Magufuli. Les députés ont salué la décision de l'Union européenne et de ses États membres de **procéder à une révision complète des politiques de l'Union en faveur de la Tanzanie**, conformément à la déclaration de la haute représentante de l'Union. Ils ont demandé à l'Union européenne de continuer de surveiller de près la situation des droits de l'homme en Tanzanie, en particulier par le truchement de rapports réguliers de sa délégation sur place.